

Limours, le 19 octobre 2020

N/Ref : CT/SL

Objet : Directives gouvernementales – COVID-19

Madame, Monsieur
Chère Présidente, cher Président,

Par courrier en date du 15 octobre, nous vous avons informés des mesures édictées pour la mise en place du couvre-feu, et celles-ci restent applicables : fermeture de tous les équipements à 20h30.

Le Préfet de l'Essonne, au regard du décret pris par le gouvernement le 16 octobre, et ce afin de ralentir la propagation du virus, nous a communiqué un arrêté dont l'entrée en vigueur est immédiate.

En conséquence, les Etablissements Recevant du Public (ERP) de type L (salle polyvalente, salle Mac, la Grange, les Bains-Douches, la Scène) et X (gymnase municipal, le Nautilus, la Halle des Sports, les vestiaires, les Club-Houses), ne sont plus autorisés à recevoir du public, pour les activités des associations, sauf dérogation pour les activités sportives et culturelles à destination des mineurs exclusivement.

Les réunions quelles qu'elles soient, les cours, entraînements et matchs adultes, les ateliers, ne sont plus autorisés jusqu'à nouvel ordre.

Nous sommes conscients de nouveau des difficultés que cela va impliquer pour vos associations.

Nous vous remercions d'informer au plus tôt vos adhérents, collègues, professeurs de ces consignes.

Portons le masque et respectons les gestes barrière.

Nous restons à votre disposition, et vous prions de croire en nos sincères salutations.

Prenez soin de vous,



Sébastien Boursier
Adjoint au Maire
Délégué au Sport



Claude Magnette
Adjoint au Maire
Déléguée à la Culture